



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.100

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
à compter du 1^{er} Juillet 2011
des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 23 juin 2006 (DC N°06/094) fixant les tarifs 2006 des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 29 juin 2006,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juillet 2011 les tarifs des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, comme suit

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – LOCATION</u>		
○ Le court	10,90 €	11,10 €
○ La partie	5,50 €	5,60 €
○ Le court (heures creuses 13 H. à 17 H.)	8,10 €	8,25 €
<u>II – TARIFS JEUNES</u>		
○ Location de court hors saison		
- Les jeunes de 10 à 18 ans qui souhaitent réserver un court	5,50 €	5,60 €
- Les jeunes de 10 à 18 ans dans la limite des courts disponibles (sans réservation)	1,70 €	1,75 €
○ Location de court en saison (Juillet & Août)		
- Les Jeunes de 10 à 18 Ans qui souhaitent réserver un court entre 13 H et 17 H	5,50 €	5,60 €
<u>III – FORFAIT DE LOCATION HORAIRE</u>		
○ 10 Locations réduction 10 %	97,80 €	99,75 €
○ 15 Locations réduction 15 %	138,35 €	141,10 €
○ 20 Locations réduction 20 %	173,75 €	177,20 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – Fonction 4141 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mars 2011

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD